



SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

CENTRE DE DÉTENTION DE TOUL

Le : 04 janvier 2026

## **DÉBUT 2026 MOUVEMENTÉ ET DES AGENTS BLÉSSÉS**

Vendredi 2, au lendemain du passage à la nouvelle année, au centre de détention de Toul, l'activité déjà difficile de notre profession a repris son cours.

L'agent affecté au quartier fermé a connu un début de matinée particulièrement éprouvant.

Il a été mis sous pression par un détenu bien connu de l'établissement pour ses méfaits et son comportement, multipliant les demandes répétées à l'interphonie afin d'obtenir du tabac.

Mécontent des refus qui lui ont été signifiés par notre collègue, le détenu l'attendait armé d'une chaise.

Sa **mise en prévention**, en gestion équipée, s'est révélée nécessaire.

Cependant, son comportement violent et sa rage d'en découdre ont rendu l'intervention particulièrement difficile.

**Du bâtiment C au QD, le trajet peut paraître long lorsque ce type d'individu, poussé par une agressivité extrême, parvient à rendre une intervention pourtant équipée et professionnelle particulièrement musclée.**

À lui seul, le détenu a réussi à faire chuter à trois reprises les collègues intervenants, en balayant leurs jambes, en tentant de porter des coups et en gesticulant dans tous les sens, démontrant une nouvelle fois son profil PSY.

Lors de ces chutes, plusieurs collègues **ont été blessés, dont l'un plus particulièrement au pied.**

Le SPS-CEA demande :

**- Que ce détenu soit sanctionné comme il se doit lors de sa commission de discipline, poursuivi pénalement et transféré rapidement.**

**- Que le caractère AICS de l'établissement soit pleinement pris en compte lors des transferts MOS. Certes, la structure peut paraître sécuritaire au premier abord, mais ces détenus sont-ils réellement compatibles avec l'ensemble de notre population pénale ?**

**- Qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'étudier les mesures adéquates pouvant être mises en œuvre pour la gestion de ces détenus MOS.**

**-Qu'un rappel soit fait à la population pénale sur l'utilisation de l'interphonie en cellule, ce système ne doit pas être utilisé pour des sollicitations diverses mais seulement à des fins d'urgences.**

Le **SPS-CEA** souhaite un prompt rétablissement à l'ensemble de nos collègues blessés, et plus particulièrement à notre collègue touché au pied, membre du bureau local.

Le **SPS-CEA** apportera tout le soutien nécessaire dans leurs démarches.

Le Bureau Local **SPS-CEA**



**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS  
100 % CEA**



<https://sps-cea.fr/adhesion-en-ligne/>